

## Annexe 5 : Formations de la Plate-forme Régionale d'appui interministériel à la gestion des Ressources Humaines (PFRH)

La Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) a un rôle d'appui auprès des services de l'État en région afin de répondre aux besoins RH locaux. Elle vise notamment à rapprocher les pratiques et les savoirs faire des trois versants de la fonction publique.

L'offre de formation est publiée sur la plateforme SAFIRE (Système d'information pour l'Animation de la Formation Interministérielle Régionale). Les offres sont relayées par mél, par l'EAFC, au fil de l'eau.

Formations	Objectifs	Publics cibles	Critères d'éligibilité	Modalités d'inscription	Traitement de la demande et prise en charge académique
Offre de formation interministérielle (DGAFP), pour les agents des services déconcentrés et établissements publics de l'État	Favoriser le développement des mobilités interministérielles et inter fonction publique      Mettre en œuvre et accompagner les actions de la modernisation de l'État dans le domaine des ressources humaines et de l'organisation du travail      Contribuer à la professionnalisation de la gestion personnalisée des ressources humaines dans la fonction publique	Tous les personnels de l'académie	En fonction du nombre de place proposée par la PFRH	Offre publiée sur la plateforme SAFIRE et relayée par l'EAFC  Le candidat s'inscrit sur la plateforme SAFIRE  Les personnels d'encadrement désignent la Rectrice comme valideur	<ul> <li>Le supérieur hiérarchique émet un avis pour les enseignants</li> <li>La DRH pour les personnels administratifs</li> <li>La DAFPE pour les personnels d'encadrement</li> <li>Un avis favorable ne garantit pas une participation à la formation, celle-ci étant conditionnée par le nombre de places</li> <li>La décision est prise par la préfecture. Suite à un avis favorable à la candidature, une convocation est transmise au candidat par la préfecture et un ordre de mission par l'EAFC</li> </ul>